



REGLEMENT

ORGANISATION

Jeudi 15 août 2019, Mézenc Melting Sport organise la cinquième édition de la manifestation sportive « Trail du Mézenc ».

Il s'agit de :

3 parcours sportifs :

- **L'APPEL de l'Alambre**, parcours découverte de 8km, 200m de dénivelé. Ouvert aux vétérans, seniors, espoirs, juniors et cadets (année limite 2003). Les coureurs mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- **L'APPEL du Mézenc**, trail découverte de 15km, 600m de dénivelé. Ouvert aux vétérans, seniors, espoirs, juniors (année limite 2001). Les coureurs mineurs devront fournir une autorisation parentale (modèle téléchargeable sur notre site internet traildumezenc.fr).
- **Le Trail du Mézenc**, trail court de 31 km, 1200m de dénivelé. Ouvert aux seniors, vétérans et espoirs (année limite 1999). Cette course peut également être réalisée en DUO. Dans ce cas, les 2 coureurs devront arriver ensemble. Un seul des deux coureurs sera équipé d'une puce.

1 randonnée

- de 15km reprenant le parcours de l'APPEL du Mézenc. Il est possible de n'effectuer que 10km. Un fléchage indiquera la variante dans le parcours.

3 courses pour les enfants :

- 2012 et après : 600m
- 2008 à 2011 : 1200m
- 2004 à 2007 : 2000m Catégories minimales et benjamins

Animations ludiques et sportives pour les enfants au stade des Estables



HORAIRES DES EPREUVES ET DES REMISES DE PRIX

- Le trail du Mézenc : 14h
- L'appel du Mézenc : 15h45
- L'appel de l'Alambre : 16h
- Randonnée : départ de 14h15 à 15h15 (pour pouvoir profiter des ravitaillements)
- 2000m : 14h15
- 1200m : 14h45
- 600m : 15h10
- Remises des prix :
 - 15h50 pour les enfants
 - A partir de 19h

INSCRIPTIONS

Afin de faciliter l'organisation, les tarifs proposés encouragent l'inscription en ligne par la plateforme www.chronopuces.fr. Nous ouvrons les 3 parcours sportifs à 1200 dossards. Aussi, si votre décision de participer est prise, ne tardez pas à vous inscrire. Vous pouvez également télécharger le bulletin d'inscription sur notre site internet traildumezenc.fr (majoration d'1 €) et à renvoyer avec votre règlement à : Laurent ALEX, Route de Saint Bonnet De Cray, 42190 Charlieu.

	Chronopuce	Bulletin	Chronopuce	Bulletin	Chronopuce	Bulletin	Le jour même sur place
	Avant le 15 juin		Avant le 26 juillet		A partir du 27 juillet		
L'Alambre 8 km	8 €	9 €	9 €	10 €	10 €	11 €	12 €
L'Appel du Mézenc 14 km	12 €	13 €	13 €	14 €	15 €	16 €	18 €
Le Trail du Mézenc 31 km	17 €	18 €	18 €	19 €	22 €	23 €	25 €
Trail du Mézenc DUO	16 € par coureur	17 € par coureur	17 € par coureur	18 € par coureur	20 € par coureur	21 € par coureur	23 € par coureur
Randonnée		5 €		5 €		5 €	5 €
Courses enfants		3 €		3 €		3 €	3 €



Pour être validée, toute inscription devra être accompagnée :

- Pour les adhérents à la FFA* (Fédération Française d'Athlétisme), de la photocopie de la licence pour la saison en cours.
- Pour les non-adhérents à la FFA, d'une copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an (date limite 16 août 2018).
- Pour les adhérents à la FFA : titulaires d'une licence Athlé compétition ou Athlé entreprise, santé loisir option running, titulaires d'un pass'running par la FFA, ou les titulaires d'une licence délivrée par la FSCF, la FCGT, l'UFOLEP ou FSASPTT faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme (ou course à pied) en compétition », ou les titulaires d'une licence délivrée par la FF de triathlon, FF de course d'orientation et FF de pentathlon sur laquelle apparait une autorisation médicale.

DETAILS

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Aux Estables, au centre d'animation, à partir de 10h. Les coureurs (adultes et enfants) ainsi que les randonneurs pourront s'inscrire à ce moment-là, dans la limite des places disponibles. Pour les parcours sportifs adultes, la clôture des inscriptions se fera 1 heure avant les départs. Pour les courses enfants, la clôture des inscriptions se fera 20 minutes avant les départs.

RAVITAILLEMENT

- L'Alambre : 1 point d'eau sur le parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée.
- L'Appel du Mézenc et randonnée : 2 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée.
- Le Trail du Mézenc : 3 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée.
- Courses enfants : Goûter lors de la remise des prix.



SECURITE

- Afin de matérialiser les parcours, des **panneaux signalétiques de couleurs** seront placés aux croisements des chemins et des bénévoles signaleurs en chasuble seront positionnés aux endroits névralgiques. Cette signalétique sera expliquée au briefing de départ et devra être respectée par les coureurs.
- **Matériel conseillé** pour chaque concurrent du « Trail du Mézenc » de 31 km : une couverture de survie, une réserve d'eau, un sifflet, une tenue adaptée à la météo du moment. Notez, que les conditions météorologiques peuvent évoluer au cours de votre cheminement. Le parcours est situé sur le massif du Mézenc !
- Les coureurs doivent prévoir de courir en **autonomie complète** malgré les ravitaillements prévus.
- Pour la course le « Trail du Mézenc » de 31 km, deux barrières horaires permettront d'assurer la sécurité des coureurs en permettant une prévision des dernières arrivées. Elles seront communiquées sur le « road-book » du parcours et rappelées lors du briefing de départ de la course.
- Le service médical est assuré par des secouristes, des infirmières, des kinés, un médecin, placés aux endroits névralgiques des parcours et à l'arrivée. Il veille à la sécurité des coureurs et du public.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les portions goudronnées.

ABANDON

Tout abandon doit être signalé aux organisateurs en le déclarant au bénévole signaleur le plus proche. A défaut de pouvoir vous déplacer, alerter le coureur suivant qui alertera le signaleur suivant, lequel mettra en place la chaîne de secours nécessaire.

En cas d'abandon, une navette ramènera le coureur à l'arrivée.

Tout participant souhaitant abandonner et sortant du parcours sans prévenir les organisateurs se met hors course et ne pourra tenir l'organisateur pour responsable en cas d'accident.



CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

Pour les courses « l'Alambre », « l'Appel du Mézenc » et le « Trail du Mézenc », les coureurs seront munis d'une puce à fixer au lacet d'une chaussure. Ce chronométrage sera assuré par « chronopuces ». La perte d'une puce sera facturée 15 euros au coureur.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPRIT SPORTIF

- Chaque coureur se doit de respecter l'environnement.
- Le massif qui accueille le Trail du Mézenc est protégé et réglementé. L'organisation s'engage à ce que le passage des coureurs soit invisible dès le lendemain. Pour cela, il est formellement interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement, sous peine d'exclusion de la course. Des poubelles seront disposées dans les zones de ravitaillement.
- Il est interdit de cheminer en dehors des zones balisées, notamment lors des passages sur des monotraces.
- Chaque coureur doit observer un esprit sportif irréprochable, en respectant les autres coureurs et les bénévoles qui rendent possible cette manifestation.

ASSURANCE

Les organisateurs de la manifestation sont couverts par une assurance responsabilité civile. L'association Tourisme et Détente décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il appartient aux autres participants de s'assurer personnellement.



RECOMPENSES

- Un souvenir sera offert à chaque participant. Il s'agira d'un film réalisé par la société Drone Evasion. Il vous sera communiqué par voie électronique, la semaine suivant votre participation. Compte tenu de la finalité caritative du « Trail du Mézenc » en participant vous acceptez que votre adhésion soit perçue comme une cotisation à notre projet fondateur essentielle : Ce projet résulte en une manifestation sportive conviviale dont **tous les bénéfices** seront versés à une association d'enfants atteints de cancer. Pour le reste nous faisons de notre mieux avec nos partenaires.
- Un gobelet Trail du Mézenc sera offert au ravitaillement d'arrivée aux coureurs et au départ pour les randonneurs.
- Des récompenses seront décernées par catégories :
 - Les 3 premiers de chaque course (classement scratch, hommes et femmes) ainsi que les premiers de chaque catégorie seront récompensés. Les récompenses sont non cumulables.
 - Des récompenses par tirage au sort sur l'ensemble des participants seront attribuées au hasard de règles imaginées par l'organisateur.

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant accepte la diffusion de photos ou images sur tout support de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou autres publications concernant l'évènement dans le cadre de sa promotion.

ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de retarder (le jour même) ou d'annuler la manifestation s'ils jugent que les conditions météorologiques ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des concurrents ou en cas de force majeure.

Dans le cas d'une annulation, les frais d'engagement seront remboursés aux coureurs inscrits (s'ils le demandent), hormis les frais fixes de traitement des dossiers d'inscription : 5 € par coureur.



CONTESTATIONS

L'organisation s'engage à faire de son mieux afin que vous passiez un agréable moment. Tous les conseils, ou remarques constructives seront les bienvenus afin d'améliorer cette organisation pour l'édition de 2018. Nous rappelons à tous les participants que le Trail du Mézenc est une manifestation organisée bénévolement, dont la volonté fondatrice réside dans un rassemblement sportif, familial, convivial et caritatif inspiré par un enfant malade à ses parents. A ce moment-là, son rêve était de recourir. Ainsi, aucune contestation ne sera acceptée par l'organisation, puisque la vie est belle...

ENGAGEMENT

Chaque participant, par son inscription, est engagé à respecter le présent règlement dans son ensemble.